

leur suscite le problème de la balance des paiements, de même que les diverses mesures correctives possibles, et enfin les effets des restrictions à l'importation sur la vie économique des pays qui les imposent comme de ceux contre lesquels elles sont imposées.

Au cours de la huitième session, les porte-parole du Royaume-Uni firent l'examen des diverses mesures importantes que leur pays avait prises en vue de libérer les importations de denrées alimentaires de base et de matières premières et expliquèrent les avantages que l'économie du Royaume-Uni en avaient tirés. Il signalèrent qu'elles avaient donné lieu à une nouvelle émulation chez les fournisseurs. Au cours de la session, les Pays-Bas et l'Union Sud-Africaine firent part de l'abolition de diverses mesures discriminatoires contre les importations acquittables en dollars.

Parmi les nombreuses questions qui se dégagent des travaux courants de la huitième session, il y eut celle des plaintes relatives aux subventions des États-Unis à l'exportation des sultanines, des oranges et des amandes. Les pays ayant porté plainte ont obtenu l'assurance de la disposition des États-Unis à conférer avec les gouvernements intéressés et à faire rapport aux parties contractantes des décisions auxquelles ils aboutiraient. La question de certaines taxes grecques à l'importation est aussi venue sur le tapis; le gouvernement hellène a cependant résolu de lui-même le problème. La permission de déroger à l'engagement de n'instituer aucune nouvelle préférence a été accordée à l'Australie, afin qu'elle puisse consentir un régime de préférence à l'égard de certains produits de base originaires de la zone Papoua-Nouvelle-Guinée. L'Australie, en instituant ces préférences, se propose d'encourager le développement économique des territoires en question.

Selon la décision des parties contractantes, la neuvième session s'ouvrira à Genève le 14 octobre 1954.

CONTRIBUTION DU CANADA AU FISE

A la réunion du Conseil administratif du FISE, à New-York, M^{me} D. B. Sinclair, adjointe exécutive au sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a annoncé le 1^{er} mars que le Gouvernement du Canada, sous réserve de l'approbation du Parlement, contribuera en 1954 un demi-million de dollars au Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le Conseil en question se réunit à ce temps-ci de l'année pour recevoir les rapports de l'activité du FISE et voter les crédits destinés aux programmes prévus pour l'avenir.

Le Gouvernement du Canada a déjà versé \$8,375,000 au Fonds depuis son établissement. En outre, les Canadiens ont contribué, à titre bénévole, la somme d'un million et demi environ.

Le FISE fut créé en 1947, sous le titre de Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, en vue de venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre. En 1950, il fut autorisé à entreprendre, pour une période de trois ans devant se terminer le 31 décembre 1953, des programmes à longue échéance pour le bien-être de l'enfance dans les pays insuffisamment développés. Le 8 octobre 1953, l'Assemblée générale, par un vote unanime, décida de maintenir le Fonds pendant une période de temps illimitée.